



## Est ce que je dois être présente pour une audience civile?

-----  
Par Eric83

Bonjour,

J'ai eu un accident avec mon véhicule sur un carrefour en patte d'oie.

Lors du jugement d'octobre 2020, j'ai été condamnée à payer une amende de 1500? et un stage de sécurité routière, dont je me suis acquitté immédiatement.

Je reçois maintenant un courrier recommandé du greffe du Tribunal de Bayonne, indiquant qu'il y a e une autre audience en mai 2021 (je n'étais pas au courant) et que l'affaire a fait l'objet d'un renvoi à l'audience du Tribunal Correctionnel de Bayonne pour la partie civile le 18 novembre 2021.

Ce courrier me demande de me présenter.

Est ce nécessaire que je sois présente, puisque c'est la partie civile où interviennent les assurances.

Je tiens un cabinet de kinésithérapie avec des patients toute la journée, c'est difficile pour moi de laisser ces malades.

Merci pour vos conseils.

-----  
Par Suisse1291

Qu'a donné cette audience de 18 novembre ?

Merci d'avance.